

## COMMUNE DE CONFRANÇON

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20200221-01 DU 21/02/2020

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 13
- présents : 13
- pouvoirs :
- votants : 13

## Votes :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date d'affichage de la délibération

26 FEV. 2020

L'an deux mil vingt le 21 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 14 février 2020 adressée par Madame Christiane COLAS, Maire.

Présents : Yves ARBEZ, Jean-Paul BUELLET, Christiane COLAS, Hervé COLAS, Karine COLIGNON, Marie-Claude FELIX, Jean-Luc FROMONT, Chrystelle GUIXA, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Sylvie TRIPLET, Robert VELON, Pascale VIRICEL.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir :

Membres absents excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc FROMONT

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

**Objet : Budget commune : compte de gestion 2019**

Monsieur Hervé COLAS rappelle au conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor Public en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Le compte de gestion est l'enregistrement en partie double, des opérations ordonnancées par l'ordonnateur ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine de la commune.

Après examen du compte de gestion 2019 du budget principal de la commune présenté par Madame Agnès BONNAND, responsable du centre des finances publiques de Montrevel en Bresse, et constat des écritures en recettes et en dépenses conformes au compte administratif de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

**APPROUVE** le compte de gestion 2019 du budget principal commune présenté par Madame BONNAND, responsable du centre des finances publiques de Montrevel en Bresse

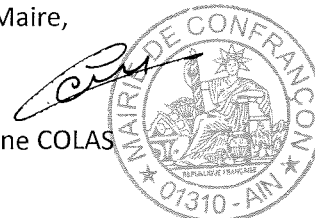
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdit

Fait et délibéré en séance, le 21 février 2020,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Christiane COLAS



Accusé de réception en préfecture :

Identifiant unique : 001-210101150-20200226-20200221-01-DE.

Date de décision : 21/02/2020 Date de transmission : 26/02/2020

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Décisions budgétaires

## COMMUNE DE CONFRANÇON

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20200221-02 DU 21/02/2020

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 13
- présents : 12
- pouvoirs : 0
- votants : 12

## Votes :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Date d'affichage de la délibération

26 FEV. 2020

L'an deux mil vingt le 21 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 14 février 2020 adressée par Madame Christiane COLAS, Maire.

Présents : Yves ARBEZ, Jean-Paul BUELLET, Christiane COLAS (absente lors du vote), Hervé COLAS, Karine COLIGNON, Marie-Claude FELIX, Jean-Luc FROMONT, Chrystelle GUIXA, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Sylvie TRIPLET, Robert VELON, Pascale VIRICEL.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir :

Membres absents excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc FROMONT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Objet : Budget commune : compte administratif 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Hervé COLAS, délibérant en l'absence de Madame Christiane COLAS, sur le Compte Administratif de l'exercice 2019

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice 2019
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	777 375,59 €	763 029,56 €	- 14 346,03 €
	Investissement	1 011 122,51 €	829 252,02 €	- 181 870,49 €
Report de l'exercice 2018	Fonctionnement		86 973,88 €	
	Investissement		291 258,59 €	
Total (réalisations reports)		<b>1 788 498,10 €</b>	<b>1 970 514,05 €</b>	<b>182 015,95 €</b>
<i>Excédent global cumulé au 31/12</i>				
Restes à réaliser à reporter en 2020	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	
	Investissement	122 021,04 €	58 978,00 €	
	Total	<b>122 021,04 €</b>	<b>58 978,00 €</b>	
<i>Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat</i>				
Résultats cumulés	Fonctionnement	777 375,59 €	850 003,44 €	<b>72 627,85 €</b>
	Investissement	1 133 143,55 €	1 179 488,61 €	<b>46 345,06 €</b>
	Total cumulé	<b>1 910 519,14 €</b>	<b>2 029 492,05 €</b>	<b>118 972,91 €</b>

- 1) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes
- 2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 3) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Accusé de réception en préfecture :

Identifiant unique : 001-210101150-20200226-20200221-02-DE

Date de décision : 21/02/2020 Date de transmission : 26/02/2020

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Décisions budgétaires

Fait et délibéré en séance, le 21 février 2020,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Christiane COLAS



## COMMUNE DE CONFRANÇON

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20200221-03 DU 21/02/2020

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 13
- présents : 13
- pouvoir : 0
- votants : 13

## Votes :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Date d'affichage de la délibération

26 FEV. 2020

L'an deux mil vingt le 21 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 14 février 2020 adressée par Madame Christiane COLAS, Maire.

Présents : Yves ARBEZ, Jean-Paul BUELLET, Christiane COLAS, Hervé COLAS, Karine COLIGNON, Marie-Claude FELIX, Jean-Luc FROMONT, Chrystelle GUIXA, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Sylvie TRIPLET, Robert VELON, Pascale VIRICEL.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir :

Membres absents excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc FROMONT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Objet : Budget commune : affectation des résultats 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christiane COLAS, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget Commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

26000 <sup>8</sup> Commune de Confrançon 2019	Résultat CA 2018	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser 2019	Soldes des Restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
				Dépenses 122 021,04 €		
Investissement	291 258,59 €		- 181 870,49 €	Recettes 58 978,00 €		<b>46 345,06 €</b>
Fonctionnement	86 973,88 €	86 973,88 €	- 14 346,03 €			<b>72 627,85 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au	31/12/2019	182 015,95 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>72 627,85 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Report en investissement sur le 001		<b>109 388,10 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>0.00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>		
Déficit à reporter (ligne 002)		<b>0,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture :

Identifiant unique : 001-210101150-20200226-20200221-03-DE.

Date de décision : 21/02/2020 Date de transmission : 26/02/2020

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Décisions budgétaires

Fait et délibéré en séance, le 21 février 2020,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Christiane COLAS



## COMMUNE DE CONFRANÇON

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20200221-04 DU 21/02/2020

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 13
- présents : 13
- pouvoir : 0
- votants : 13

## Votes :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date d'affichage de la délibération

26 FEV. 2020

L'an deux mil vingt le 21 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 14 février 2020 adressée par Madame Christiane COLAS, Maire.

Présents : Yves ARBEZ, Jean-Paul BUELLET, Christiane COLAS, Hervé COLAS, Karine COLIGNON, Marie-Claude FELIX, Jean-Luc FROMONT, Chrystelle GUIXA, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Sylvie TRIPLET, Robert VELON, Pascale VIRICEL.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir :

Membres absents excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc FROMONT

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

**Objet : BUDGET PRIMITIF COMMUNE EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le budget primitif de l'exercice 2020 de la commune, dressé par Monsieur Hervé COLAS adjoint au maire,

**1) Adopte les quatre sections telles que résumées ainsi :**

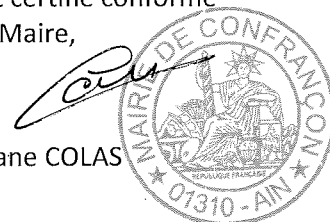
Fonctionnement			
Chapitre	Recettes	Chapitre	Dépenses
70 Produits des services	23 085,00 €	011 Charges à caractère général	145 900,00 €
73 Impôts et taxes	552 913,93 €	012 Charges personnel et frais assimilés	155 000,00 €
74 Dotations et participations	139 174,00 €	014 Atténuation de produits	5 594,00 €
75 Autres produits de gestion courante	25 000,00 €	65 Autres charges de gestion courante	215 852,00 €
77 Produits exceptionnels	0,00 €	66 Charges financières	31 000,00 €
		67 Charges exceptionnelles	100,00 €
002 Résultat reporté ou anticipé		023 Virt à la section d'investissement	164 014,36 €
042 Opérations d'ordre entre sections		042 Opérations d'ordre entre sections	22 712,57 €
<b>Total Recettes</b>	<b>740 172,93 €</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>740 172,93 €</b>

Investissement			
Chapitre	Recettes	Chapitre	Dépenses
13 Subventions d'investissement	55 478,00 €	Total opérations d'équipement	181 220,88 €
10 Dotations, fonds divers	150 000,00 €	16 Remboursement d'emprunts	543 600,00 €
1068 Excédent de fonctionnement	72 627,85 €	27 Autres immos financières	0,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	150 600,00 €		
021 Virt de la section de fonct.	164 014,36 €		
040 Opérations d'ordre entre sections	22 712,57 €		
041 Opération patrimoniale	1 402,94 €	041 Opération patrimoniale	1 402,94 €
024 Produit des cessions		040 Opérations d'ordre entre sections	
001 Solde d'ex. Positif reporté ou anticipé	109 388,10 €	001 Solde d'ex. nég. reporté	
<b>Total Recettes</b>	<b>726 223,82 €</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>726 223,82 €</b>

**Précise** que le budget primitif est adopté avec reprise des résultats de 2019, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2019 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

Fait et délibéré en séance, le 21 février 2020,  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

Christiane COLAS



Accusé de réception en préfecture :

Identifiant unique : 001-210101150-20200226-20200221-04-DE.

Date de décision : 21/02/2020 Date de transmission : 26/02/2020

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Décisions budgétaires

## COMMUNE DE CONFRANÇON

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20200221-05 DU 21/02/2020

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 13
- présents : 13
- pouvoirs : 0
- votants : 13

## Votes :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Date d'affichage de la délibération**

26 FEV. 2020

L'an deux mil vingt le 21 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 14 février 2020 adressée par Madame Christiane COLAS, Maire.

Présents : Robert VELON, Christiane COLAS, Karine COLIGNON, Marie-Claude FELIX, Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Chrystelle GUIXA, Pascale VIRICEL, Jean-Paul BUELLET, Yves ARBEZ, Hervé COLAS, Sylvie TRIPLET.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir :

Membre absent excusé :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc FROMONT

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

**Objet : Remboursement anticipé partiel du prêt relais détenu à la Banque Postale**

Madame Le Maire rappelle que par délibération n° DL20180615-02 du 15/06/2018, le conseil municipal a décidé de retenir la proposition de La Banque Postale concernant un prêt relais d'un montant de 550 000€ sur une durée de 36 mois au taux fixe annuel de 0,32%.

Le contrat a été émis par la banque le 11/07/2018 et signé par la commune le 17/07/2018. La date finale de remboursement du prêt est à échéance du 06/08/2021. Le contrat prévoit la faculté à l'emprunteur de procéder à des remboursements anticipés, ces derniers sont possibles qu'à une date d'échéance et moyennant un préavis de 35 jours calendaires. Lors du Conseil Municipal de décembre dernier, par délibération n° DL20191220-03, la commune a procédé à un premier remboursement partiel de ce prêt pour 75 000€. L'encours restant s'établit donc au 06/02/2020 à 475 000€.

Madame Le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2020, le conseil a prévu un remboursement anticipé partiel sur l'exercice 2020.

Madame Le Maire propose ainsi de procéder à un nouveau remboursement partiel anticipé d'un montant de 200 000,00 € lors du recouvrement de l'échéance du 06/05/2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder au remboursement anticipé partiel d'un montant de 200 000,00€ à la prochaine échéance du 06 mai 2020.
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à ce remboursement anticipé et à prendre toutes les dispositions et signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 21 février 2020,  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

Accusé de réception de la Préfecture

Numéro d'identifiant unique : 001-210101150-20200226-20200221-05-DE.

Date de décision : 21/02/2020, Date de transmission : 26/02/2020,

Nature de l'acte : 7. Finances locales / 7.3. Emprunts

Christiane COLAS



## COMMUNE DE CONFRANÇON

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20200221-06 DU 21/02/2020

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 13
- présents : 13
- pouvoirs : 0
- votants : 13

## Votes :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Date d'affichage de la délibération

26 FEV. 2020

L'an deux mil vingt le 21 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 14 février 2020 adressée par Madame Christiane COLAS, Maire.

Présents : Yves ARBEZ, Jean-Paul BUELLET, Christiane COLAS, Hervé COLAS, Karine COLIGNON, Marie-Claude FELIX, Jean-Luc FROMONT, Chrystelle GUIXA, Martial LOISY, Robert VELON, Pascale VIRICEL, Joëlle TABOULOT, Sylvie TRIPLET.

Membre absent excusé ayant donné pouvoirs :

Membre absent excusé :

Membre absent :

Secrétaire de séance : Jean-Luc FROMONT

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

**Objet : Conventions de transfert des personnels et matériels suite à l'intégration du Centre de première intervention non intégré (CPINI) de Confrançon au sein du Corps départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Ain**

Madame Le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 17 janvier dernier, par délibération n° DL20200117-02 du 17/01/2020, s'est prononcé favorablement sur l'intégration du CPINI de Confrançon au sein du Corps départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Ain.

Ce regroupement des centres de premières interventions non intégrés (CPINI) des communes de Confrançon, Curtafond et Polliat sera effectif au 01/07/2020 et le siège de ce Centre d'Intervention et de Secours (CIS) s'établira au 168 rue de Presle – 01310 POLLIAT (cadastré parcelle AA N° 123). Ce CIS se nommera CIS 3 Logis.

Aussi, il est maintenant nécessaire d'établir différentes conventions qui doivent accompagner ce transfert :

- Convention de transfert du personnel
- Convention de transfert du matériel

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Où l'exposé de Madame le Maire,  
Vu le bien-fondé de sa demande,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions à intervenir entre le Service départemental d'incendie et de secours de l'Ain et la Commune de Confrançon, fixant les modalités de transfert du personnel et du matériel.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents en lien avec cette décision.

Fait et délibéré en séance, le 21 février 2020,  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

Christiane COLAS



Accusé de réception de la Préfecture

Numéro d'identifiant unique : 001-210101150-20200226-20200221-06-DE

Date de décision : 21/02/2020, Date de transmission : 26/02/2020,

Nature de l'acte : 9. Autres domaines de compétences /

9.1. Autres domaines de compétences des communes

## COMMUNE DE CONFRANÇON

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20200221-07 DU 21/02/2020

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 13
- présents : 13
- pouvoirs : 0
- votants :
  - pour : 11
  - contre : 02
  - abstention : 0

**Date d'affichage de la délibération****26 FEV. 2020**

L'an deux mil vingt le 21 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 14 février 2020 adressée par Madame Christiane COLAS, Maire.

Présents : Yves ARBEZ, Jean-Paul BUELLET, Christiane COLAS, Hervé COLAS, Marie-Claude FELIX, Jean-Luc FROMONT, Chrystelle GUIXA, Martial LOISY, Pascale VIRICEL, Karine COLIGNON, Joëlle TABOULOT, Robert VELON, Sylvie TRIPLET.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membre absent excusé :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc FROMONT

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

**Objet : Convention de passage et de surplomb du domaine privé de la commune**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la SARL Champs Heliconia - Parc éolien de Confrançon a obtenu l'autorisation environnementale pour 3 éoliennes sur le territoire de la commune de Confrançon par décision du Préfet le 16 juillet 2019.

Madame Le Maire rappelle également que par délibération n° 20180323-11 du 23/03/2018, le conseil municipal a accepté les modalités relatives à la promesse de convention de passage et de surplomb du domaine privé entre la commune et Solveo Energie.

Ainsi, Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention pour l'utilisation des Chemins et le survol du domaine privé de la commune et tout autre document relatif au projet.

Le Conseil Municipal ;

- Vu la délibération n°20180323-11 du conseil municipal relative à la promesse de convention de passage et de surplomb du domaine privé entre la commune et Solveo Energie ;

Après en avoir délibéré :

- **ACCÉPTE** les modalités prévues dans la Convention de constitution de servitudes de passage de câbles et de surplomb du domaine privé de la commune avec la SARL CHAMP HELICONIA.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents relatifs au projet.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdit

Fait à Confrançon, le 21 février 2020

Christiane COLAS, Maire

Accusé de réception de la Préfecture

Numéro d'identifiant unique : 001-210101150-20200226-20200221-07-DE

Date de décision : 21/02/2020, Date de transmission : 26/02/2020,

Nature de l'acte : 3. Domaine et patrimoine / 3.6. Autres actes de gestion du domaine privé





## COMMUNE DE CONFRANÇON

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20200221-08 DU 21/02/2020

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 13
- présents : 13
- pouvoirs : 0
- votants : 13

## Votes :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Date d'affichage de la délibération

26 FEV. 2020

L'an deux mil vingt le 21 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 14 février 2020 adressée par Madame Christiane COLAS, Maire.

Présents : Yves ARBEZ, Jean-Paul BUELLET, Christiane COLAS, Hervé COLAS, Karine COLIGNON, Marie-Claude FELIX, Jean-Luc FROMONT, Chrystelle GUIXA, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Sylvie TRIPLET, Robert VELON, Pascale VIRICEL.

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Membres absents excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc FROMONT

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

**Objet : PROGRAMME VOIRIE 2020**

Monsieur Martial LOISY présente à l'assemblée le chiffrage des travaux de voirie générale établi par la direction de l'infrastructure et de l'environnement de la communauté d'agglomération.

Le montant de la dotation communautaire s'élève à 62 655,81 € pour 2020, le chiffrage total s'élève quant à lui à 58 525,20 € qui peut être résumé ainsi :

Secteur	Montant TTC
Chantier n°1 – Accès local pompiers - réfection	14 692,92 €
Chantier n°2 – Chemin de l'Effondras – Reprise virage réfection chaussée	8 803,14 €
Chantier n°3 – Impasse de Bochet – reprise de chaussée	18 133,80 €
Chantier n°4 – Impasse de la Boigna – Enduit mono couche	2 826,00 €
Chantier n°5 – Route de petite Chassagne – reprise déformations bord de chaussée	5 178,00 €
Chantier n°6 – Route de Cornaton – reprise déformation chaussée	1 155,36 €
Chantier n°7 – Route de Loriol – reprise des bords de chaussée	1 446,90 €
Entretien récurrent – ensemble de la commune –	
- Réparations partielles (PATA)	4 626,00 €
- Signalisation horizontale et verticale	1 663,08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme voirie 2020 tel que présenté ci-dessus

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et ans susdits

Fait et délibéré en séance, le 21 février 2020,  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Christiane COLAS



Accusé de réception en préfecture :

Identifiant unique : 001-210101150-20200226-20200221-08-DE.

Date de décision : 21/02/2020 Date de transmission : 26/02/2020

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine / 3.5. Autres actes de gestion du domaine public